Les Caf en Île-de-France
Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10[1]_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2017	**52 939**	**508 966**	**1 387 926**
Evolution de la population entre 2013 et 2017	-0,3 %	1,2 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	23,7 %	21,9 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	8,1 %	8,2 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	19,5 %	20,9 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	33,8 %	32,5 %	31,6 %
65 ans et plus	15,0 %	16,4 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	17,4 %	14,7 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	43,8 %	43,1 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	34,2 %	38,7 %	36,3 %
Part de personnes seules	4,7 %	3,5 %	4,0 %
② Socio-économique	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	33 910 €	37 931 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 504 €	2 942 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 339 €	1 496 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-46,5 %	-49,2 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	33,7 %	29,3 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	17,2 %	13,9 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	26,6 %	24,7 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	72,6 %	76,8 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	81,0 %	81,3 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Nombre d'allocataires en 2019	**10 421**	**92 094**	**287 580**
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	13,3 %	16,1 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	27 008	239 986	728 356
Taux de couverture allocataires	**51,0 %**	**47,2 %**	**52,5 %**
Part des allocataires avec enfant à charge	56,9 %	57,2 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Fontenay-sous-Bois est une commune située à la pointe nord du Val-de-Marne, à la limite de la Seine-Saint-Denis et à 3 kms de l'est de Paris. Elle jouxte les communes du Perreux-sur-Marne, de

[1] Territoire 10 de la métropole du Grand Paris

Nogent-sur-Marne, de Vincennes, de Paris (Bois de Vincennes), mais également des communes séquano-dionysiennes : Montreuil, Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. Par ailleurs, cette commune a intégré l'établissement public territorial (Ept)[2] – Paris Est Marne et Bois (ou territoire10) de la métropole du Grand Paris, au 1er janvier 2016, et elle compte 52 939 habitants (recensement Insee 2017). Sa population couvre ainsi 3,8 % de celle du Val-de-Marne et 10,4 % de celle de l'Ept 10.
Celle-ci a légèrement diminué (– 0,3 %) entre les recensements de 2013 et 2017, contrairement aux échelons de l'Ept 10 et du département qui ont respectivement augmenté de + 1,2 % et + 2,5 %.

La structure par âge des habitants fontenaysiens n'est pas significativement différente de celle du département. Seules les populations des 25-39 ans et des 40-64 ans diffèrent quelque peu avec respectivement une sous-représentation de – 2,0 points et une surreprésentation de + 2,2 points.
Concernant la structure familiale de la population fontenaysienne, seuls les couples sans enfant se distinguent par une sous-représentation de – 2,1 points rapportée à l'ensemble du département alors que les 3 autres catégories sont très légèrement surreprésentées. Ces écarts apparaissent plus nettement comparés à l'échelon de l'Ept (- 4,5 points pour les couples sans enfant).

Par ailleurs, la population allocataire fontenaysienne évolue de manière moins dynamique entre 2015 et 2019 (+ 13,3 %), comparativement aux 2 autres échelons territoriaux (+ 16,1 % sur l'Ept 10 et + 19,8 % sur le Val-de-Marne).
Si le taux de couverture allocataires fontenaysien (51 %) reste inférieur de – 1,5 point rapporté à l'ensemble du Val-de-Marne (52,5 %), la part de couples avec enfants (56,9 %) est quant à elle supérieure de + 2,7 points - (cf. figure 1). Ce constat s'inverse au niveau de l'Ept 10 (+ 3,9 points concernant le taux de couverture allocataires et – 0,2 point pour la part d'allocataires avec enfant(s) à charge).

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Fontenay-sous-Bois, sur le T10 et sur l'ensemble du département

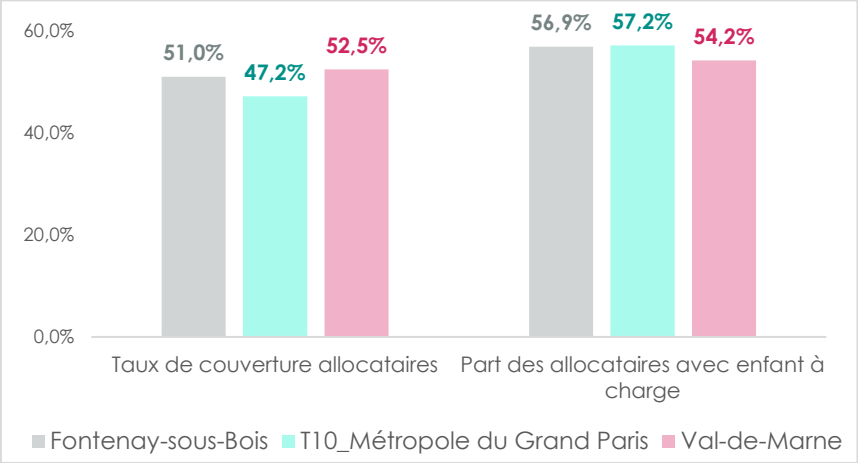

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

Par ailleurs, les habitants de Fontenay-sous-Bois détiennent un niveau de revenus (revenu fiscal de référence moyen par foyer de 33 910 € environ en 2017), intermédiaire entre le niveau départemental (+ 3 434 €) et celui du territoire 10 (- 4 021 €).

[2] La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept).
Les communes de l'Ept 10 : Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes.

Ce résultat est conforté par les données allocataires de 2019. En effet, le revenu moyen par allocataire fontenaysien est supérieur de 376 € à celui du département et le revenu médian[3], après atténuation de l'impact des revenus extrêmes, l'est également mais dans une moindre mesure (+ 87 €) - (cf. figure 2). A l'inverse, ces deux revenus sont inférieurs à ceux de l'Ept 10 (respectivement – 438 € et – 157 €).
Sur le territoire 10, l'écart entre le revenu moyen des allocataires et leur revenu médian est de près de 50 %, soit un écart supérieur à ceux des deux autres échelons communal et départemental. Ce résultat traduit une certaine hétérogénéité de la population allocataire sur ce territoire.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales

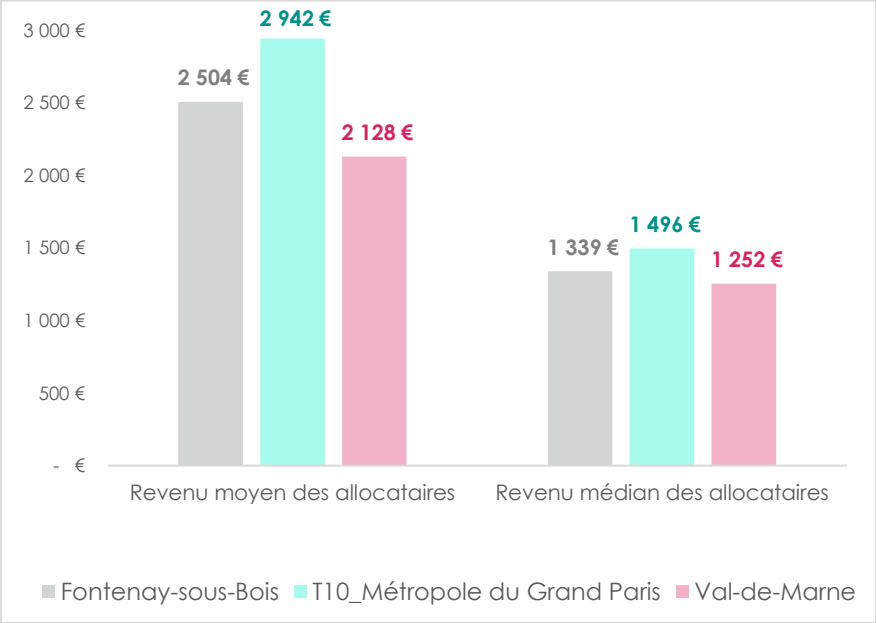

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces premières données sont confortées par celles relatives aux taux d'activité[4] féminine du territoire communal étudié. En effet, ce taux (72,6 %) est supérieur de + 2,5 points à celui du département pour les couples et de + 1,9 point pour les foyers monoparentaux (81,0 %).

Malgré des revenus et des taux d'activité légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble du département, certains indicateurs de vulnérabilité économique mettent en exergue la fragilité de la population allocataire fontenaysienne, comparativement à celle de l'ensemble du Val-de-Marne. En effet, plus d'un allocataire fontenaysien sur trois est considéré à bas revenus[5] (33,7 %), cette part n'est que très légèrement supérieure à celle du Val-de-Marne (33,1 %). Cependant, la part de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) est supérieure de + 1,7 point, contrairement aux bénéficiaires de la prime d'activité, très légèrement sous-représentés (– 0,4 point) - (cf. figure 3).

[3] Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.
[4] Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.
[5] Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département

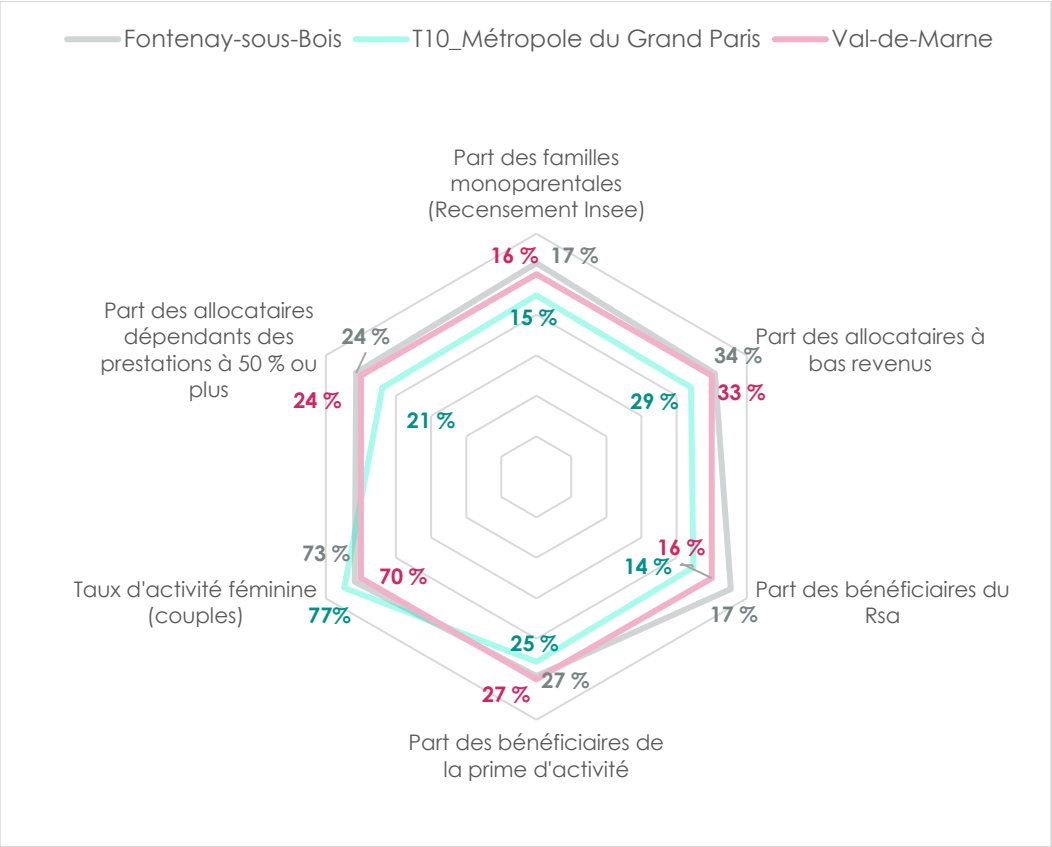

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

La majorité de ces données de cadrage placent Fontenay-sous-Bois dans une position proche du modèle départemental. En revanche, les indicateurs relatifs aux allocataires à bas revenus et aux bénéficiaires du Rsa nuancent légèrement ce premier constat en tant que marqueurs de fragilité.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».
Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.
Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	**665**	**6 788**	**20 399**
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-5,9 %	-6,1 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	**1 992**	**19 121**	**56 538**
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	-11,4 %	-4,0 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	4,3	3,1	3,6
② Socio-économique - Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	69,5 %	73,3 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	46,3 %	51,9 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	**26,4 %**	**29,2 %**	**30,4 %**
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	16,9 %	14,9 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	25,2 %	22,5 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	**1 719**	**17 030**	**52 567**
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	-11,4 %	-4,2 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	**172**	**1 422**	**3 880**
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-21,8 %	-14,1 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Entre les recensements de 2015 et de 2019, le nombre de naissances domiciliées[6] connaît une baisse de – 5,9 % à Fontenay-sous-Bois. Cette inflexion apparaît près de deux fois plus importante que celle du Val-de-Marne (- 3,1 %). Cette tendance illustre également d'une part l'évolution de l'ensemble du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus (- 11,4 % entre 2013 et 2017 contre – 0,9 % sur le département) et d'autre part celle du nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires. En effet, entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants fontenaysiens de moins de 3 ans parmi ces familles a également diminué de – 11,4 % contre seulement – 1,4 % sur l'ensemble du Val-de-Marne.

Parmi les familles allocataires résidant sur le territoire communal, 26,4 % ont à charge au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus, soit – 4 points comparativement au niveau départemental (30,4 %). Cet écart est cependant moindre concernant la part des familles monoparentales (– 1,1 point) parmi les familles allocataires ayant au moins un enfant en bas âge à charge et celle des familles nombreuses (- 1,2 point) - (cf. figure 4).
De plus, comme mentionné précédemment, les femmes actives[7] parmi les familles allocataires avec un ou plusieurs jeunes enfants à charge de 0 à 2 ans révolus (69,5 %) sont surreprésentées de + 3,8 points par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne (65,8 %). Cet écart atteint + 4,5 points pour les familles biparentales dont les deux parents travaillent (46,3 % à Fontenay-sous-Bois contre 41,8 % dans le Val-de-Marne).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Fontenay-sous-Bois et son Ept rapportées à celles du département

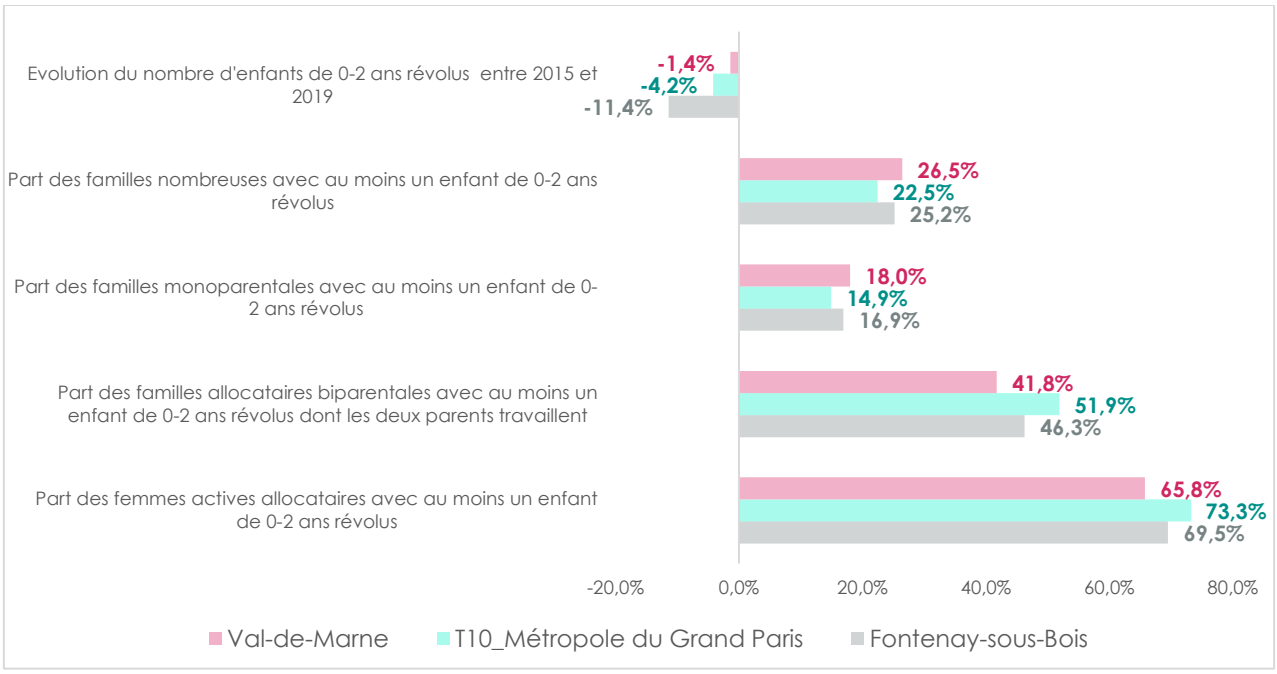

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

Par ailleurs, en 2018, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 58,8 %, à Fontenay-sous-Bois, contre 50,3 % au niveau départemental, soit 8,5 points de plus. En revanche, l'étude des équipements d'accueil collectif du jeune enfant sur le territoire communal apparaît moins favorable, en termes de couverture, par rapport à l'échelon du Val-de-Marne. Ainsi, avec

[6] Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.
[7] C'est-à-dire en emploi ou en recherche active d'un emploi

huit crèches (familiales et parentales) proposant 329 places et six multi-accueils proposant 135 places (annexe 1), la commune offre une place d'accueil collectif pour 4,3 enfants de moins de 3 ans, contre une place pour 3,6 enfants à l'échelon de l'ensemble du Val-de-Marne.
De plus, le taux d'évolution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, entre 2015 et 2019, diminue de – 21,8 % à Fontenay-sous-Bois, soit une baisse nettement supérieure à celle des deux autres niveaux (respectivement – 14,1 % pour l'Ept 10 et – 14,5 % pour l'ensemble du département).

Ainsi, les données relatives à la petite enfance, placent favorablement le territoire de Fontenay-sous-Bois comparativement à l'ensemble du département. Cependant, ce constat s'inverse par rapport aux données du territoire 10 de la métropole du Grand Paris.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.
Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.
Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	2 170	19 529	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	-5,1 %	4,7 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	8 366	73 057	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	1,6 %	1,0 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	4 265	41 900	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	-0,8 %	-0,6 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	9 260	80 543	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	**1 820**	**16 795**	**51 045**
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	18,7 %	16,7 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	25,6 %	21,3 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	**3 961**	**34 469**	**102 195**
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	24,9 %	21,7 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	24,4 %	19,6 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	**2 443**	**20 699**	**61 002**
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	29,9 %	27,4 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	26,3 %	21,1 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	**1 036**	**8 580**	**26 210**
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	37,7 %	33,5 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	31,8 %	25,9 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	**307**	**2 539**	**8 088**

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, Fontenay-sous-Bois présente un moindre dynamisme démographique, entre 2013 et 2017, par rapport au département, et ce quelle que soit la tranche d'âge des enfants : - 5,1 % concernant les 3-5 ans (contre + 2,8 %), + 1,6 % pour les 6-17 ans (contre + 3,4 %) et – 0,8 % pour les 18 à 24 ans (contre + 0,5 %).
Les données allocataires de 2019 confortent les observations issues des données de cadrage. L'étude de ces familles montre qu'une part légèrement moins importante d'enfants âgés de 3 à 5 ans (- 1,8 point), 6 à 11 ans (- 0,4 point) et 12 à 15 ans (- 0,4 point), vit dans une famille monoparentale à Fontenay-sous-Bois, par rapport aux données de l'ensemble du Val-de-Marne. A *contrario,* seuls les 16-17 ans sont plus nombreux à vivre dans une famille monoparentale sur la commune comparativement au Val-de-Marne (+ 2,5 points).
De plus, en ajoutant l'indicateur relatif aux bas revenus, les enfants d'allocataires fontenaysiens, vivant dans un foyer monoparental pauvre, sont sous-représentés : - 4,5 points pour les 3-5 ans, - 2,7 points pour les 6-11 ans, - 3 points pour les 12-15 ans et – 1,9 point pour les 16-17 ans - (cf. figure 5).

Figure 5. Part des enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus par âge

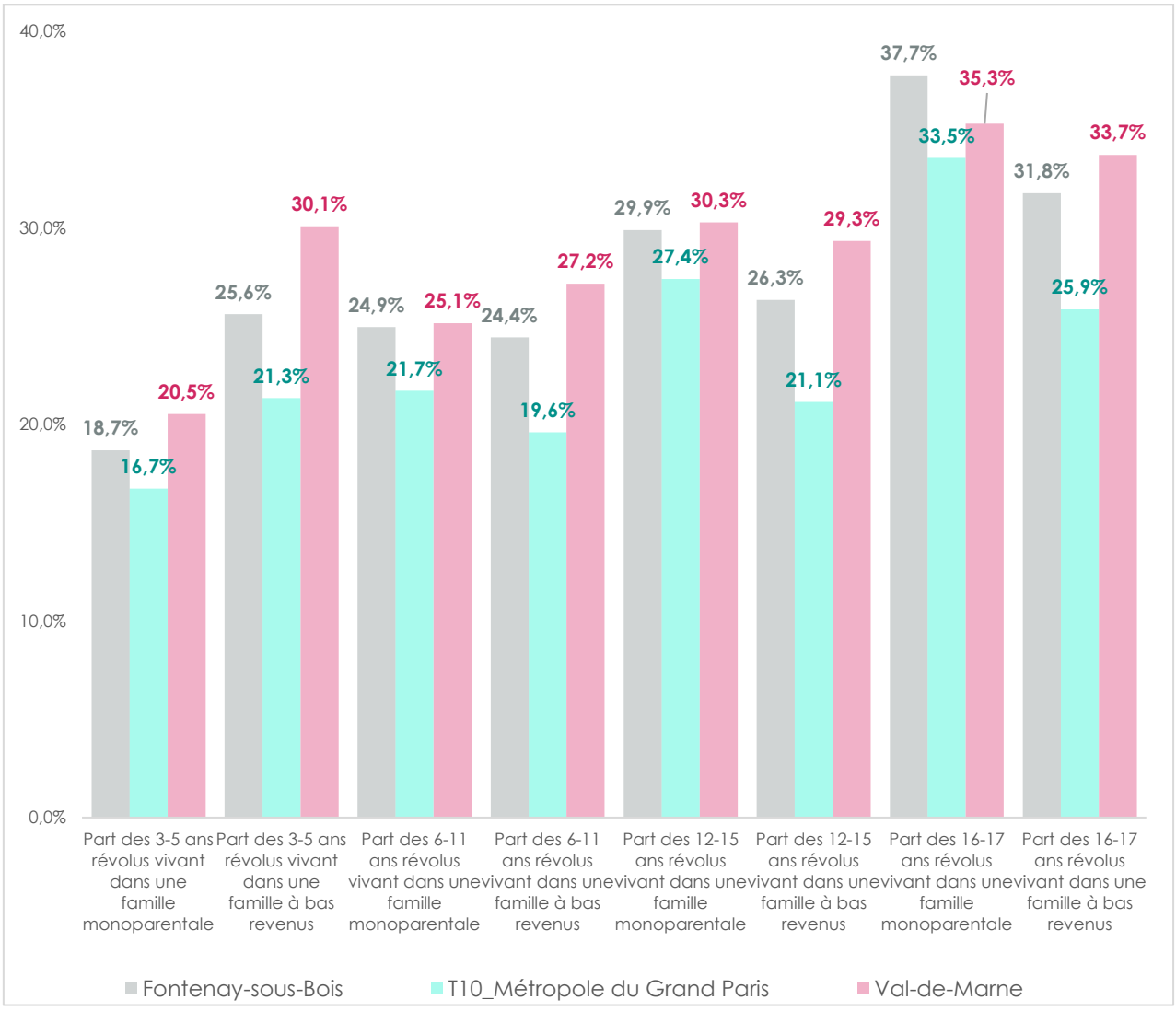

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces données confirment les constats favorables à la commune, et réfutent l'hypothèse d'une fragilité socio-économique des foyers allocataires à Fontenay-sous-Bois.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.
Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.
Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	**7 373**	**67 130**	**184 735**
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	-1,4 %	1,3 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Nombre de familles allocataires en 2019	**5 932**	**52 646**	**155 896**
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	-0,1 %	1,5 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	30,6 %	25,2 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	**1 860**	**14 676**	**48 741**
Part des familles allocataires monoparentales	31,4 %	27,9 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	48,7 %	44,1 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	**1 396**	**11 729**	**39 655**
Part des familles nombreuses allocataires	23,5 %	22,3 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	31,4 %	26,5 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	**110**	**879**	**2 714**
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,1 %	1,9 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	54	356	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	2,9 %	2,4 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	**14**	**93**	**343**
Enfants	5	24	117
Parents	9	69	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,3 %	0,2 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

L'évolution du nombre de familles avec enfant(s) mineur(s), que ce soit selon les données de l'Insee entre 2013 et 2017 ou selon les données allocataires entre 2015 et 2019, fait apparaître une légère inflexion à Fontenay-sous-Bois (respectivement – 1,4 % et – 0,1 %) alors que le département connait une augmentation (+ 1,7 % et + 3,7 %).

Par ailleurs, si les données de cadrage font apparaître une légère surreprésentation des allocataires à bas revenus (+ 0,6 point) par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne, les familles fontenaysiennes à bas revenus (30,6 %) sont quant à elles sous-représentées (- 3,6 points). Ce constat est inversé rapporté aux données du territoire 10 de la métropole du Grand Paris (+ 5,4 points).

Par ailleurs, si les familles allocataires monoparentales sont très proches du modèle départemental (+ 0,1 point), elles sont très légèrement surreprésentées (+ 0,4 point) lorsque ces familles sont à bas revenus (48,7 % contre 48,3 %).
Le constat s'avère différent pour les familles nombreuses : sous-représentées de – 1,9 point face au niveau départemental et de – 3,6 points lorsque ces dernières se situent sous le seuil de bas revenus - (cf. figure 6). Ces derniers résultats corroborent les observations précédentes concernant la moindre fragilité des allocataires fontenaysiens et notamment celle des familles.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus

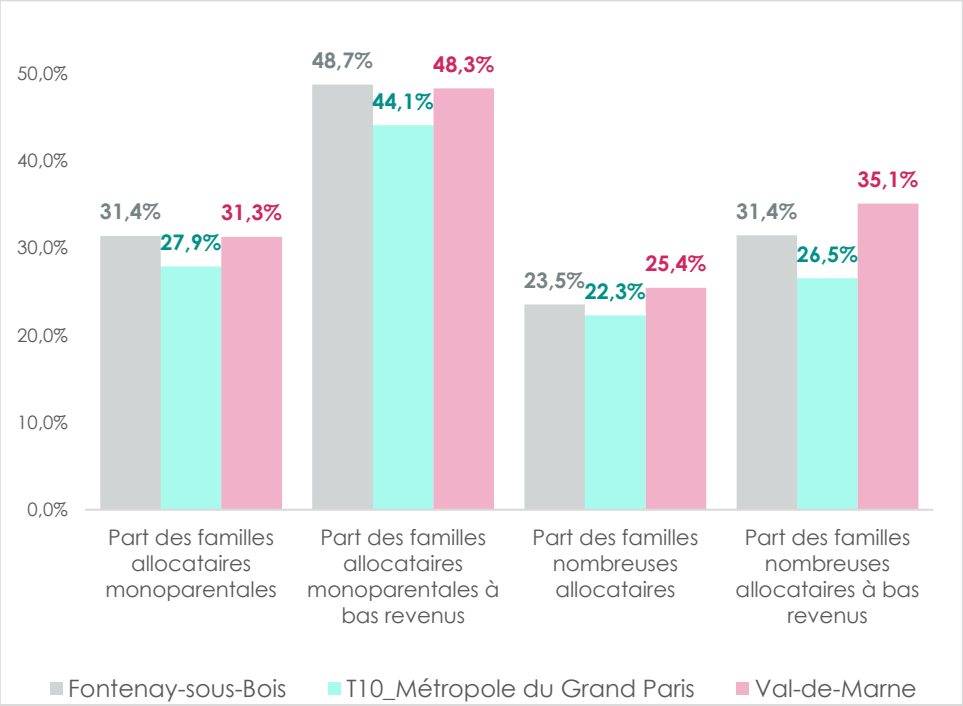

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Enfin, un centre social développant un axe autour de l'animation collective famille et trois contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants à Fontenay-sous-Bois - (annexe 1).

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.
Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre total de logements	**23 721**	**245 699**	**633 207**
Part de logements vacants	5,1 %	6,3 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	22 092	224 836	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	45,5 %	50,8 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	18,8 %	24,2 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	30,7 %	18,9 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	21,4 %	24,2 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	322	2 102	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	7,3 %	5,9 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	**4 398**	**35 747**	**132 640**
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement[8]	42,2 %	38,8 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	64,9 %	49,4 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	12,9 %	16,8 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	22,2 %	33,8 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

L'observation du parc de logements à Fontenay-sous-Bois montre une part des résidences principales avec un statut de propriétaire (45,5 %) proche du modèle départemental (45,0 %), alors qu'apparaît une surreprésentation des locataires dans le parc social (+ 3,8 points) et une sous-représentation des locataires dans le parc privé (– 2,5 points) - (cf. figure 7).

[8] Apl : aide personnalisée au logement
Alf : allocation de logement familiale
Als : allocation de logement sociale

Figure 7. Occupation des résidences principales à Fontenay-sous-Bois, sur le T10 et dans le Val-de-Marne

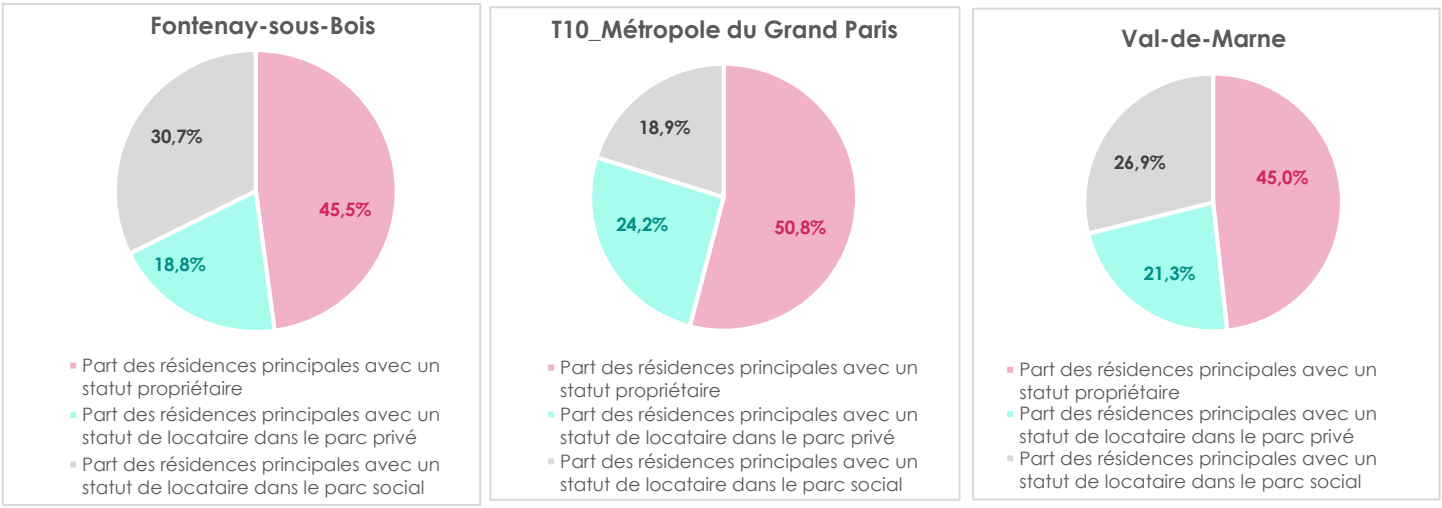

Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

Par ailleurs, seuls 42,2 % des allocataires de Fontenay-sous-Bois bénéficient d'une aide au logement, soit – 3,9 points rapporté à l'ensemble du Val-de-Marne mais + 3,4 points rapporté à l'Ept 10 - (cf. figure 8). Parmi ces bénéficiaires d'aide au logement, près des deux tiers (64,9 %) perçoivent l'aide personnalisée au logement soit près de 9 points de plus que pour l'ensemble du Val-de-Marne. A *fortiori*, les bénéficiaires de l'allocation logement à titre familial (parent isolé ou couple avec enfant) et de l'allocation logement à titre social sont sous-représentés (respectivement - 3 points et – 6 points).

De plus, parmi ces mêmes bénéficiaires, 21,4 % d'entre eux fournissent un taux d'effort[9] supérieur à 30 % ou plus sur la commune et 7,3 % sont en situation d'impayés de loyer, soit respectivement + 1,2 point et + 1,3 point rapporté au territoire départemental.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement

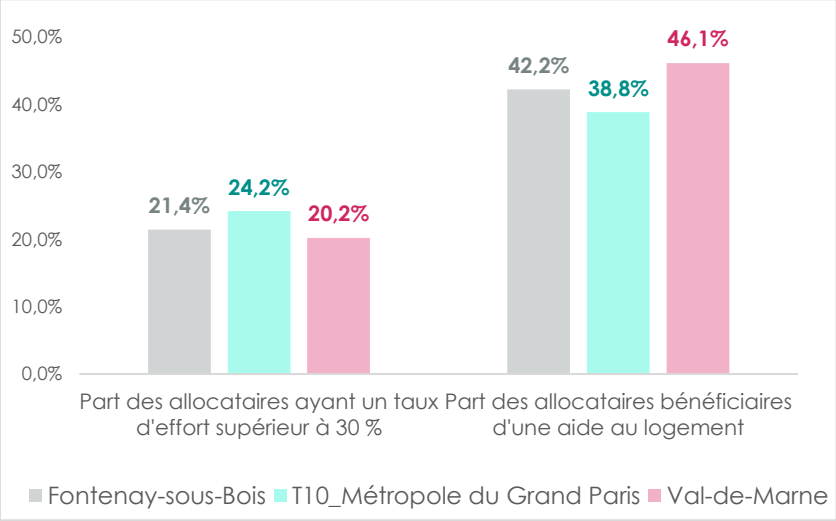

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Hormis les deux dernières données, les représentations de la population fontenaysienne vis-à-vis du logement sont sensiblement proches de celles de l'ensemble du Val-de-Marne.

[9] Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.
Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.
A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	**34,8 %**	**33,5 %**	**36,2 %**
Dont actifs ayant un emploi	67,7 %	76,6 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	32,3 %	23,4 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	**87,2 %**	**87,8 %**	**85,5 %**
Dont actifs ayant un emploi	87,8 %	90,5 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	12,2 %	9,5 %	11,5 %
Part des cadres	22,6 %	26,3 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	20,1 %	20,7 %	19,8 %
Part des employés	20,9 %	18,4 %	21,6 %
Part des ouvriers	9,1 %	7,5 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	3,5 %	4,0 %	3,7 %
Part des retraités	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	18,4 %	18,0 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Bénéficiaires du Rsa	**1 797**	**12 822**	**44 716**
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	3 210	22 324	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	134	1 076	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	13,0 %	10,3 %	13,8 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	**2 769**	**22 715**	**77 653**
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	5 731	43 939	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	138	1 220	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	20,5 %	16,9 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	**24,2 %**	**20,7 %**	**23,6 %**
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	46,1 %	39,3 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	**68**	**399**	**1 545**
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	6,6 %	4,7 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	**10 421**	**13 156**	**7 374**

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

La population fontenaysienne des jeunes de 15 à 24 ans révolus présente un taux de chômage nettement supérieur de + 7 points à celui du département. L'écart est nettement moindre concernant celui des 25-64 ans, soit + 0,7 point. L'étude des catégories socioprofessionnelles[10] apporte un éclairage différent sur le profil de la population communale ; si la part de cadres est supérieure de + 3,7 points, celles des ouvriers et des personnes sans activité sont *a contrario* sous-représentées de – 1,5 point et - 1,6 point.

Par ailleurs, les données allocataires confortent également ce constat : les parts des familles bénéficiaires du revenu de solidarité active et de la prime d'activité sont inférieures de – 0,8 point et – 1,5 point sur la commune comparativement au département. L'écart est plus important concernant les familles dépendantes des prestations à 50 % ou plus (– 4,6 points).

Avec un centre social, la couverture de Fontenay-sous-Bois, au titre de l'animation de la vie sociale de proximité facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, est sensiblement moindre qu'au niveau de l'ensemble du département, avec un équipement pour 10 421 allocataires, contre un pour 7 374 au niveau départemental (annexe 1). Cet équipement se situe sur l'un des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville[11], identifiés sur Fontenay-sous-Bois parmi les 42 définis sur le département du Val-de-Marne : « La redoute (Le Fort-Michelet) » et « Les Larris ». Ces quartiers semblent concentrer la population présentant des marqueurs de fragilité, en référence à l'annexe 3.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives, malgré la présence de deux quartiers prioritaires, ne positionne pas les allocataires fontenaysiens dans une situation de fragilité socio-économique, notamment en les rapportant à ceux de l'ensemble du Val-de-Marne. La majorité des indicateurs de vulnérabilité est sensiblement proche du modèle départemental, voire légèrement plus favorable. Seuls quelques marqueurs issus des données de cadrage tels que les familles monoparentales, les allocataires à bas revenus et les bénéficiaires du Rsa sont très légèrement surreprésentés comparativement au modèle val-de-marnais.
Le territoire 10 de la métropole du Grand Paris se présente quant à lui plus favorable en tout point aux deux autres échelles territoriales, ce dernier est vraisemblablement « tiré vers le haut » par des communes dont le profil est meilleur que Fontenay-sous-Bois.

Les Caf en Île-de-France
Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

Rédacteur : Delphine Guérin

[10] Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.
[11] Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Fontenay-sous-Bois	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	8	82	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	329	3 769	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	18	113	289
Haltes garderies	-	9	20
Places en haltes garderies	-	189	353
Micro-crèches	-	3	5
Places en micro-crèches	-	30	50
Multi-accueils	6	65	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	14	14
Places en multi-accueils	135	2 269	5 867
Jardin d'enfants	1	2	3
Places en Jardin d'enfants	50	95	155
Relais assistantes maternelles	1	12	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	118	314
Enfance-Jeunesse	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Activités extrascolaires	1	13	50
Foyers jeunes travailleurs	-	-	4
Activités périscolaires	1	13	46
Accueils adolescents	-	6	32
Parentalité	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Centres sociaux d'animation collective	1	5	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	3	9	58
Lieux d'accueil enfants parents	-	9	21
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	**Fontenay-sous-Bois**	**T10_Métropole du Grand Paris**	**Val-de-Marne**
Animations locales	1	4	16
Centres sociaux	1	7	39

Sources : Caf- Oméga/Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)

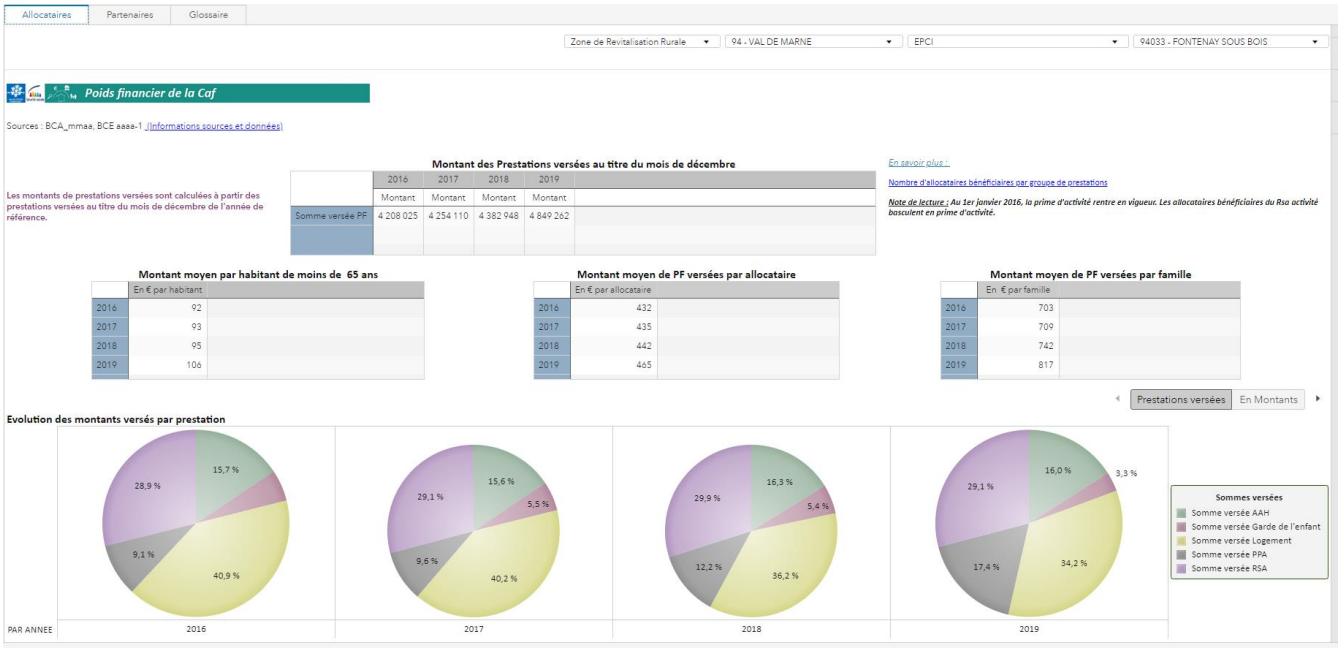

Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires

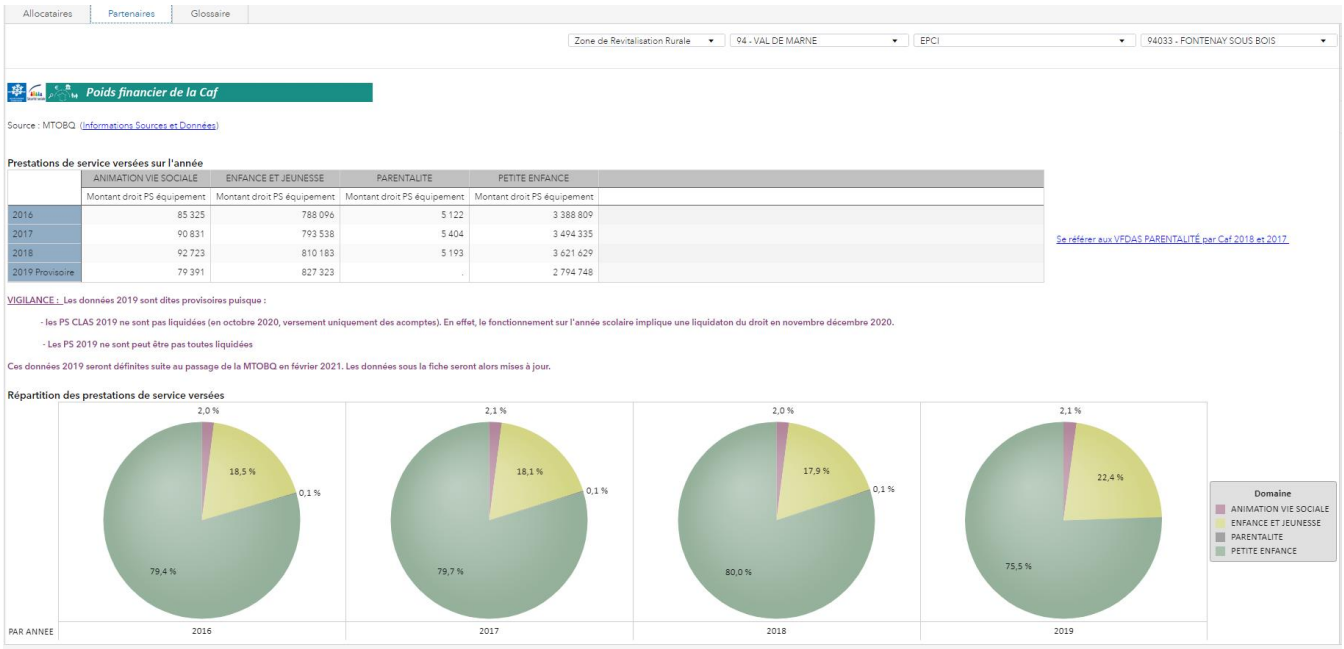

QP094029

LA REDOUTE (LE FORT-MICHELET)

COMMUNE : FONTENAY-SOUS-BOIS

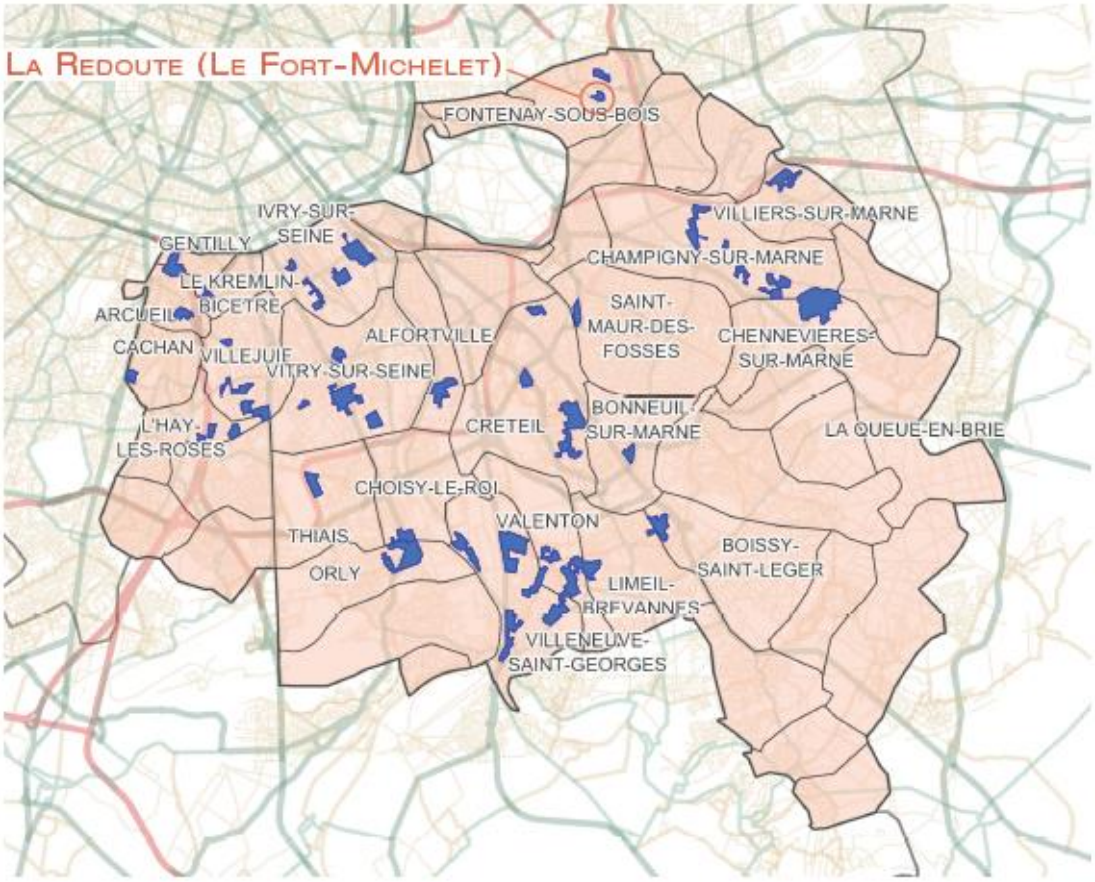

© Acxiom France - Francièmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

QP094029 : La Redoute (Le Fort-Michelet)
Commune : Fontenay-sous-Bois

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

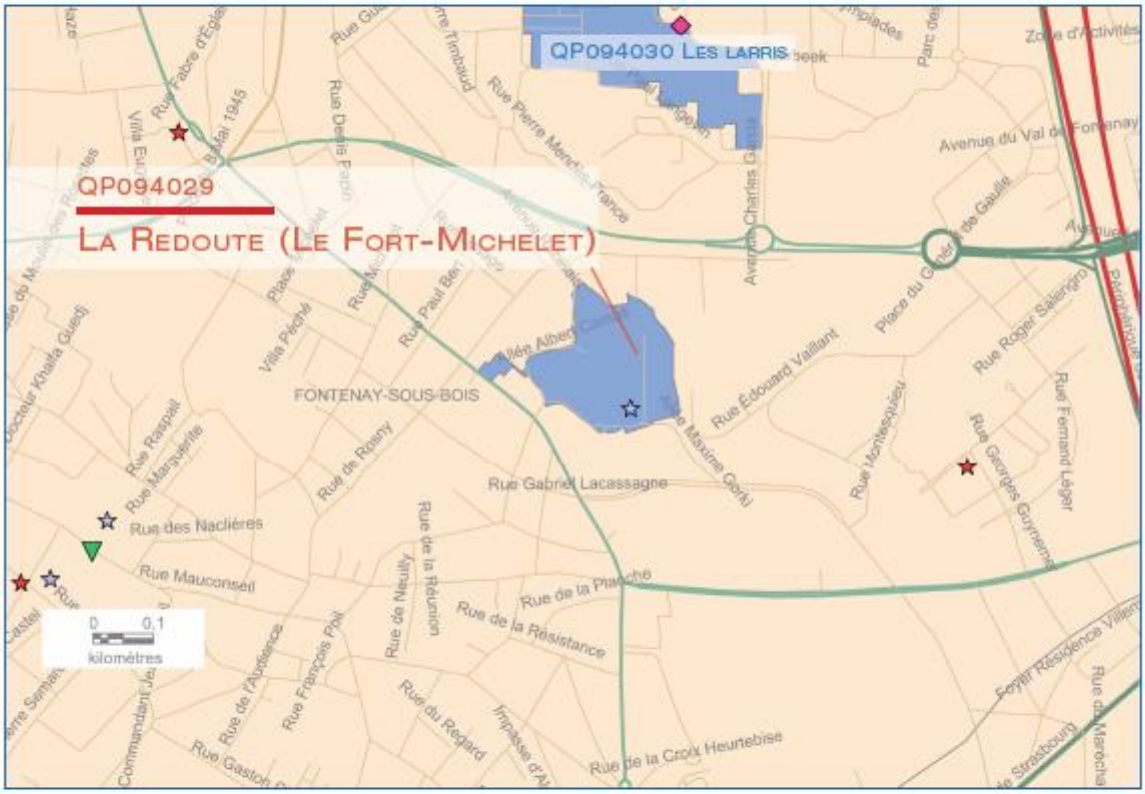

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relais assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Espace de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Acxiom France - Francilmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP094029_94033	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 563**	**53 272**	**1 365 039**
Allocataires	**250**	**9 403**	**249 584**
Part de la population couverte par la Caf (en %)	44,5	48,4	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,4	5,1	9,3
25 à 44 ans	45,6	55,7	55,2
45 à 59 ans	31,2	28,9	26,1
60 ans ou plus	18,8	10,3	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	34,4	34,2	35,8
couples sans enfant	5,6	3,4	3,9
familles monoparentales	26,0	18,5	18,1
couples avec enfant(s)	34,0	43,8	42,2
Familles allocataires	**150**	**5 866**	**150 558**
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	34,0	28,4	28,8
2 enfants	28,7	47,8	46,5
3 enfants ou plus	37,3	23,8	24,7
Enfants à charge	**344**	**11 938**	**308 204**
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	12,5	15,4	17,0
3 à 5 ans	14,0	15,5	16,0
6 à 15 ans	52,3	52,0	50,6
16 à 17 ans	9,9	8,1	8,0
18 à 24 ans	11,3	9,0	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	**158**	**4 083**	**117 811**
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	96,2	58,9	51,2
location parc privé	2,5	31,3	38,0
location en collectivité	1,3	6,8	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	**77**	**2 210**	**55 381**
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,8	17,0	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,0	6,5	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**45**	**1 428**	**40 724**
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	13,3	13,2	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	**217**	**8 582**	**221 149**
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	42,9	28,6	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	12,4	6,2	6,5
75 % ou plus	30,4	22,4	22,2
dont 100 %	84,8	83,0	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,4	16,9	15,9
couples sans enfant	nc	0,9	0,9
familles monoparentales	11,1	6,7	7,1
couples avec enfant(s)	12,0	4,1	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « La Redoute (Le Fort-Michelet) », situé dans la commune de Fontenay-sous-Bois, compte 250 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 44,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

Le quartier se caractérise notamment par une part élevée de 60 ans ou plus par rapport à la moyenne communale (18,8 % contre 10,3 %) et une part de 25-44 ans plus faible (45,6 % contre 55,7 %). Tandis que la part de familles monoparentales y est élevée (26,0 % contre 18,5 %) et la part de couples avec enfant(s) relativement faible (34,0 % contre 43,8 %).

Le quartier compte 158 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 63,2 % des allocataires), dont la quasi-totalité est dans le parc social (96,2 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (20,8 % contre 17,0 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (10,0 % contre 6,5 %). Ainsi, au total, 77 allocataires perçoivent un minimum social, soit 30,8 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 42,9 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 28,6 % dans la commune. ■

QP094030

LES LARRIS

COMMUNE : FONTENAY-SOUS-BOIS

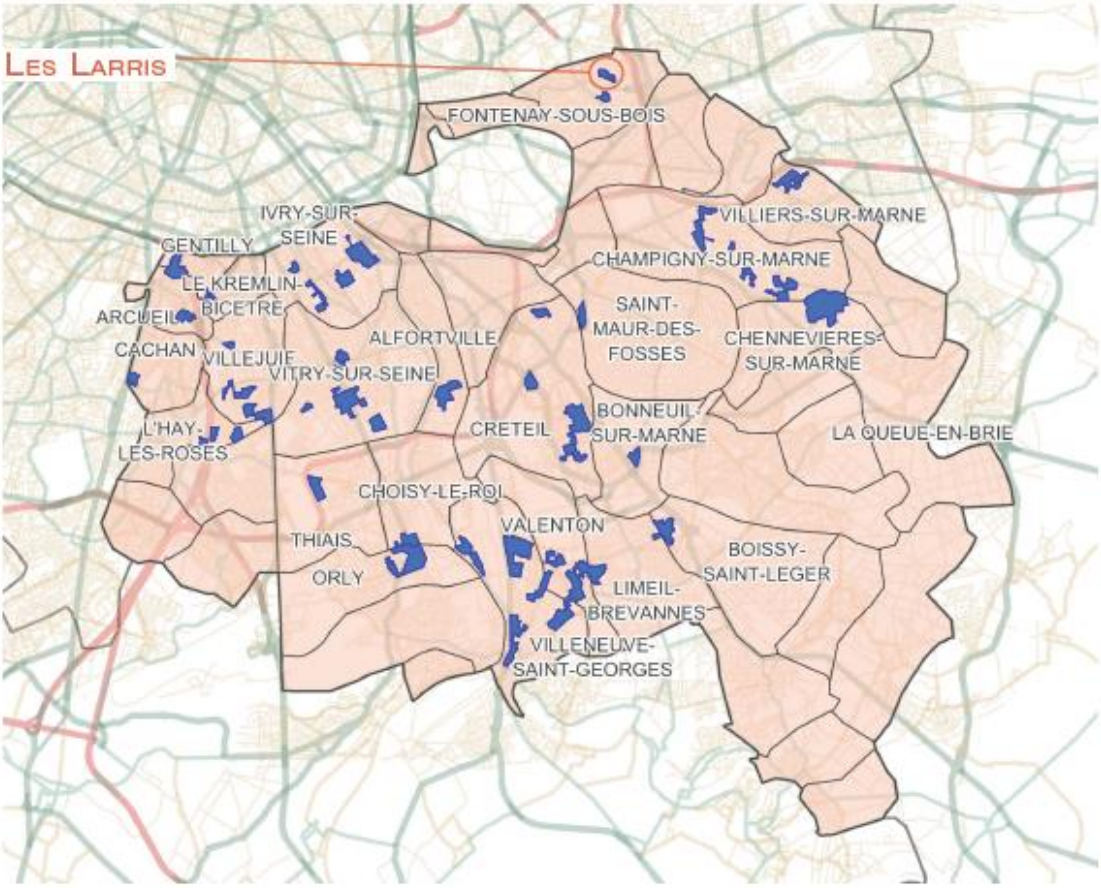

© Acxiom France - Francilmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

QP094030 : Les Larris
Commune : Fontenay-sous-Bois

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

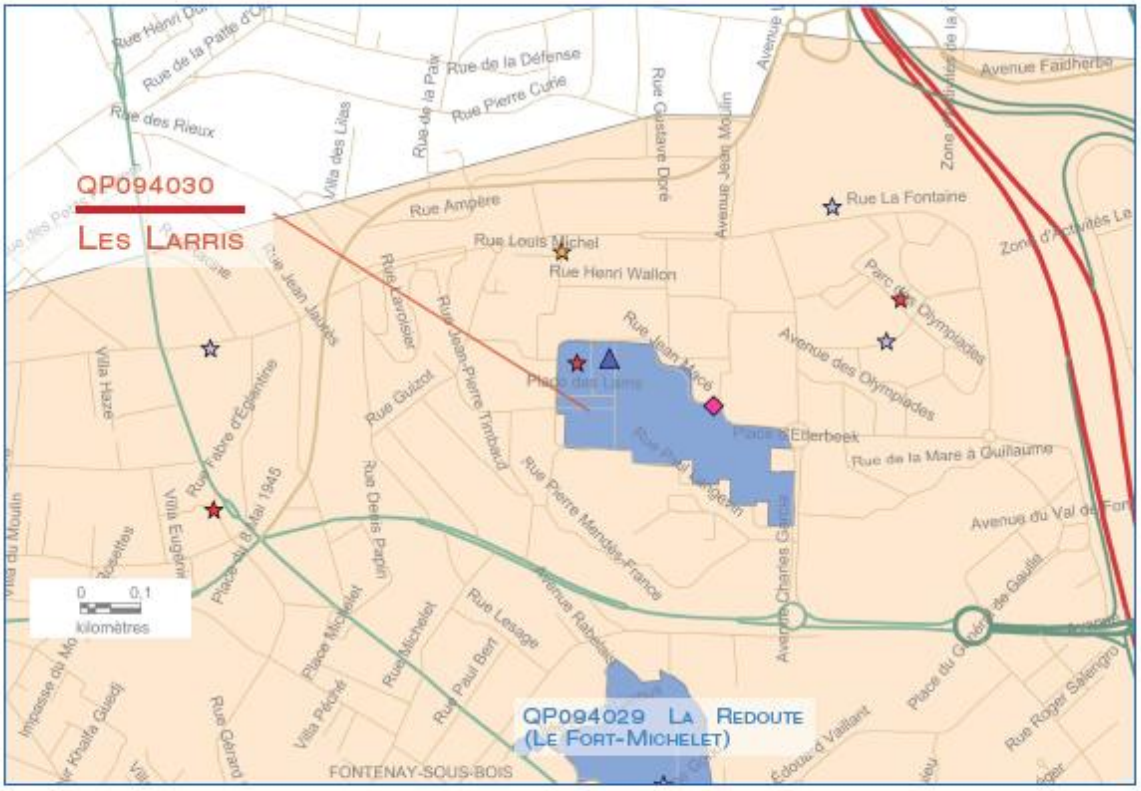

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relais assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Espace de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Acxiom France - Francilmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP094030_94033	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 378**	**53 272**	**1 365 039**
Allocataires	**571**	**9 403**	**249 584**
Part de la population couverte par la Caf (en %)	68,3	48,4	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,9	5,1	9,3
25 à 44 ans	52,4	55,7	55,2
45 à 59 ans	30,1	28,9	26,1
60 ans ou plus	13,7	10,3	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,6	34,2	35,8
couples sans enfant	5,3	3,4	3,9
familles monoparentales	18,9	18,5	18,1
couples avec enfant(s)	40,3	43,8	42,2
Familles allocataires	**338**	**5 866**	**150 558**
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	27,2	28,4	28,8
2 enfants	32,2	47,8	46,5
3 enfants ou plus	40,5	23,8	24,7
Enfants à charge	**789**	**11 938**	**308 204**
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	12,2	15,4	17,0
3 à 5 ans	14,8	15,5	16,0
6 à 15 ans	53,1	52,0	50,6
16 à 17 ans	9,1	8,1	8,0
18 à 24 ans	10,8	9,0	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	**306**	**4 083**	**117 811**
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	90,8	58,9	51,2
location parc privé	5,2	31,3	38,0
location en collectivité	0,3	6,8	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	**176**	**2 210**	**55 381**
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,6	17,0	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,2	6,5	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**97**	**1 428**	**40 724**
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,3	13,2	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	**513**	**8 582**	**221 149**
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	38,4	28,6	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	8,0	6,2	6,5
75 % ou plus	30,4	22,4	22,2
dont 100 %	82,7	83,0	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,9	16,9	15,9
couples sans enfant	nc	0,9	0,9
familles monoparentales	9,9	6,7	7,1
couples avec enfant(s)	7,6	4,1	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Larris », situé dans la commune de Fontenay-sous-Bois, compte 571 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 68,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

La structure par âge des allocataires du quartier prioritaire est très proche de celle de la commune, avec la moitié des allocataires ayant entre 25 et 44 ans (52,4 %), le tiers entre 45 et 59 ans (30,1 %) et le reste réparti entre les 60 ans et plus (13,7 %) et les moins de 25 ans (3,9 %). Pareillement, la structure familiale des allocataires est très proche de celle de la commune, avec une part élevée de couples avec enfant(s) (40,3 %) et d'allocataires isolés (35,6 %). Contrairement aux autres quartiers, la part de familles monoparentales est au même niveau que la commune et le département (environ 18 %).

Le quartier compte 306 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 53,6 % des allocataires), dont la majorité est dans le parc social (90,8 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (22,6 % contre 17,0 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (8,2 % contre 6,5 %). Ainsi, au total, 176 allocataires perçoivent un minimum social, soit 30,8 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 38,4 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 28,6 % dans la commune. ■